

RAPPORT

**VOEU 2 - MAIRIE DU PREMIER SECTEUR - CICA -
ATELIER N°12 « ARCHIPEL DU FRIOUL » - AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN
PAYSAGER ET INTERGÉNÉRATIONNEL PUBLIC SUR L'ÎLE DE RATONNEAU**

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du Conseil d'Arrondissements du 18 novembre 2020 portant création du Comité d'initiative et de Consultation (CICA),

Vu, la délibération du Conseil d'Arrondissements du 21 juin 2022 portant sur l'actualisation du règlement intérieur du CICA,

Vu, l'Assemblée Générale du CICA du 22 novembre 2023,

DELIBERE

Le Conseil d'Arrondissements du 28 novembre 2023 soumet pour avis le rapport concernant - L' AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN PAYSAGER ET INTERGÉNÉRATIONNEL PUBLIC SUR L'ÎLE DE RATONNEAU - , proposé par l'atelier n° 12 du CICA du 22 novembre 2023.

VOEU - MAIRIE DU PREMIER SECTEUR – CICA-

**ATELIER N°12- « ARCHIPEL DU FRIOUL »AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN
PAYSAGER ET INTERGÉNÉRATIONNEL PUBLIC SUR L'ÎLE DE RATONNEAU**

Considérant qu'il n'existe sur l'archipel du Frioul aucun espace public aménagé pouvant accueillir le public résident ou de passage, quel que soit son âge, à des fins de détente ou d'activités sportives douces, il est proposé d'aménager un jardin paysager avec des jeux d'enfants, des équipements permettant aux adolescents et adultes de pratiquer des activités physiques douces, et des espaces de détente ombragés avec tables et bancs.

Cet espace serait réalisé à l'emplacement de l'ancien jardin d'enfants situé à proximité de la place du Marché sur l'île de Ratonneau, laissé à l'abandon depuis plusieurs années.

Article 1

Le Conseil d'Arrondissements, réuni le 28 novembre 2023, soumet pour avis le vœu de l'atelier n°12 du CICA « Archipel du Frioul » portant sur l'aménagement d'un « jardin paysager et intergénérationnel public » sur l'île de Ratonneau.

Article 2

Le Conseil d'Arrondissements se prononce pour que les services étudient la faisabilité de ce vœu et sa réalisation en liaison avec les services de la Mairie de Marseille et propose la constitution d'un comité de suivi qui intégrera les élus concernés de la Mairie de secteur et les associations représentant les habitants.



LA MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Sophie CAMARD

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS EXTRAORDINAIRE DU PREMIER
SECTEUR DÉDIÉ AU COMITÉ D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION
D'ARRONDISSEMENTS (CICA)

- **Vœu présenté lors de l'Assemblée Générale du CICA du mercredi 22 novembre 2023 portant sur l'aménagement d'un jardin paysager et intergénérationnel public sur l'île de Ratonneau.**

Le contexte :

L'ancien jardin d'enfants qui est situé à proximité de la place du Marché sur l'île de Ratonneau est laissé à l'abandon depuis plusieurs années.

Il n'existe sur l'archipel aucun espace public aménagé pouvant accueillir le public (résidents ou de passage) à des fins de détente ou d'activités sportives douces, mis à part quelques bancs en mauvais état.

Ni les enfants, ni les adolescents, ni les adultes quel que soit leur âge ne disposent d'un tel équipement.

Le Comité d'intérêt de quartier des îles du Frioul a organisé une consultation auprès des résidents principaux et secondaires et des plaisanciers permanents pour connaître les desiderata de chacun. 138 personnes y ont répondu.

Les propositions:

Un large consensus s'est dégagé autour d'une conception ouverte pouvant répondre aux besoins de la population et des personnes venant passer un moment de détente dans ce quartier de Marseille.

Il en ressort qu'un jardin paysager aménagé avec des jeux d'enfants, des équipements permettant aux adolescents et adultes de pratiquer des activités physiques douces, avec des espaces de détente ombragés (tables et bancs) est nécessaire au bien-être des habitants et usagers.

Ce futur jardin serait par définition un jardin intergénérationnel public, ouvert à tous les habitants et usagers de l'archipel, régi par le code habituel des parcs et jardins de la Ville de Marseille (horaires d'ouverture et fermeture adaptés aux saisons).

Il doit pouvoir s'adresser aux différents groupes constituant la population de l'île, à savoir : les enfants, les adolescents, les adultes qu'ils soient résidents principaux ou secondaires, plaisanciers, habitants occasionnels ou touristes.

Cela signifie que ce jardin doit comporter des jeux d'enfants (pour différentes catégories d'âge, des tout-petits aux plus grands), des équipements permettant aux adolescents et adultes de pratiquer des activités physiques et sportives (agrès protégés, résistant aux intempéries et inviolables).

Il doit être aussi un espace de détente, de lecture, de discussions où chacun pourra venir s'installer, équipé de tables et bancs, sur une partie ombragée du terrain (avec nécessité d'y planter des arbres). Un point d'eau pour se désaltérer s'avère nécessaire, ainsi que des toilettes sèches.

La collecte sélective des déchets et leur évacuation doivent aussi être mises en place sur le site.

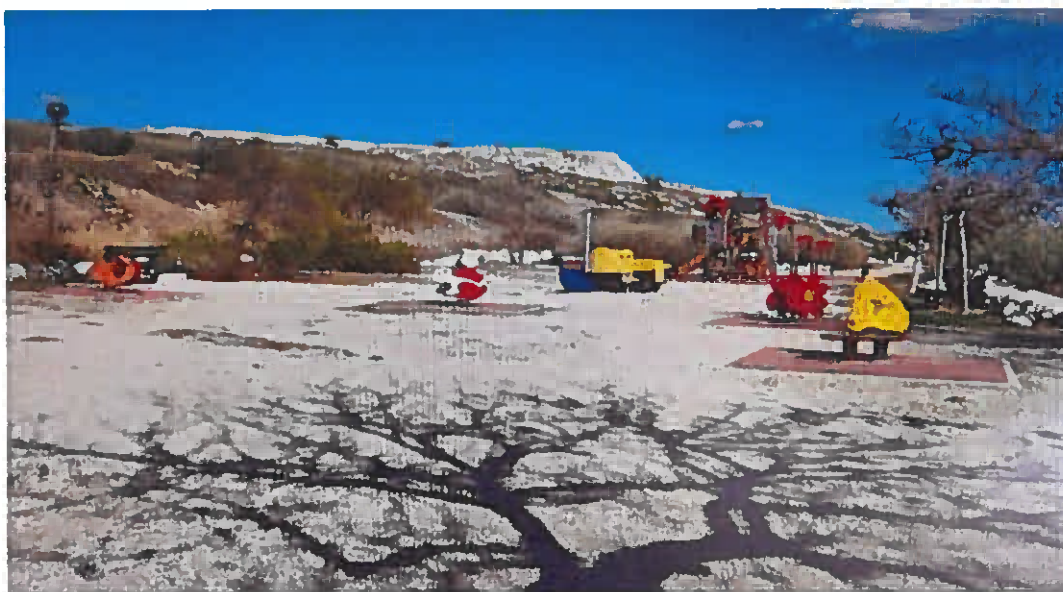
Le suivi du projet :

Les habitants expriment leur souhait d'être associés à l'élaboration du projet et au suivi de sa réalisation.

ANNEXES

1- Photo du terrain de l'ancien équipement (ex-jardin d'enfants)

Tous les jeux ont été retirés, le terrain est vide.



2-Le terrain actuel (vue d'ensemble)

Il faut noter la présence de quelques arbres mais aussi la nécessité d'en planter de nouveaux pour créer une zone arborée.

